



VILLE DE LEVALLOIS
L'Adjoint au Maire
SD/AD/SC

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Acte affiché le : 16 MARS 2020

00191

**ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
RUE PAUL VAILLANT COUTURIER LES 6 – 7 – 15 ET 16 AVRIL 2020**

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L2213-2 et L 2122-17,

Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R411-8 et R325-12,

Vu l'arrêté n°188 en date du 30 mars 2014 modifié, portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°936 du 22 décembre 2017 réglementant le stationnement payant sur le territoire de la commune de Levallois à dater du 1^{er} janvier 2018,

Considérant l'importance des manifestations qui se dérouleront les 6, 7, 15 et 16 avril 2020 au petit théâtre,

ARRÊTE :

- ARTICLE 1^{ER}** : Le stationnement est déclaré gênant rue Paul Vaillant Couturier, au droit du numéro 55, sur la zone de livraison, les 6, 7, 15 et 16 avril 2020.
- ARTICLE 2** : Une signalisation réglementaire sera mise en place, et le présent arrêté devra être affiché, hors mobilier urbain, au droit et en vis-à-vis du lieu de l'intervention, 72 heures à l'avance, par les Services Municipaux.
- ARTICLE 3** : Madame le Commissaire de Police, Madame le Chef de la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Pour le Maire et par délégation,

Signé électroniquement par
Sophie DESCHIENS
12/03/2020

Sophie DESCHIENS

Adjoint au Maire délégué à la Voirie,
aux Espaces Verts, à l'Environnement
et aux Bâtiments Municipaux.

N.B. : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de CERGY PONTOISE 2-4 boulevard de l'Hautil 95000 CERGY

HÔTEL DE VILLE - PLACE DE LA REPUBLIQUE - 92300 LEVALLOIS

TEL : 01 49.68.30.00 - TELECOPIE : 01.47.31.50.07

SITE INTERNET : www.ville-levallois.fr